Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)
- · Code du produit: 02820001
- · UFI: YPYW-S3VW-D80X-74E4
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$ 

@: info@zepbenelux.com

Distribué au Royaume-Uni par:

ZEP UK Ltd

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RD

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000

Fax: +44 (0)151 422 1011

@: info@zep.co.uk web: www.zep.co.uk

#### · Service chargé des renseignements:

Customer Service

NL: Tel: +31 164 250 100 Fax: +31 164 266 710 B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395 IT: Tel: +39 069 266 91Fax: +39 06.927 470 61 UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS0

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-aminoéthanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol      Flam. Liq. 2, H225     Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane  Flam. Gas IA, H220  Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8 Reg.nr.: 01-2119486455-28-xxxx	2-aminoéthanol  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332  Aquatic Chronic 3, H412  Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥2,5-<3%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-5%
CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7 Reg.nr.: 01-2119489369-18-xxxx	pyrophosphate de tétrapotassium	1-2,5%

· Indications complémentaires:

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

(suite page 3)

Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 2)

phosphates <5%

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 3)

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

	UE 8: Contrôles de l	1	*	
	etres de contrôle			
	-	seuil à su	rveiller par poste de travail:	
	3-0 propane-2-ol	2 400		
	momentanée: 1000 mg/m à long terme: 500 mg/m³,		i	
CAS: 74-98		200 ppm		
	à long terme: 1000 ppm			
CAS: 106-9				
	momentanée: 2370 mg/m	3 080 nnn	1	
	13-5 2-aminoéthanol	, 200 ppii		
	momentanée: 7,6 mg/m³,	3 nnm		
	à long terme: $2,5 \text{ mg/m}^3$ ,			
D;				
	0-94-8 (2-méthoxyméthyi		ropanol	
VL Valeur	à long terme: 308 mg/m³,	50 ppm		
D;				
	3-5 isobutane			
VL Valeur	momentanée: 2370 mg/m	³, 980 ppn	1	
DNEL				
CAS: 67-63	3-0 propane-2-ol			
Oral	DNEL Long term-system	iic	26 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system	iic	319 mg/kg human/day (des consommateurs)	
			888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-system	ic mg/m3	89 mg/m3 (des consommateurs)	
			500 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
CAS: 3459	0-94-8 (2-méthoxyméthyi	lethoxy)pr	ropanol	
Oral	DNEL Long term-system	iic	1,67 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system	iic	15 mg/kg human/day (des consommateurs)	
			65 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-system	ic mg/m3	37,2 mg/m3 (des consommateurs)	
			310 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
PNEC				
CAS: 67-63	3-0 propane-2-ol			
		140,9 mg	z/L	
PNEC Marinewater mg/L 140,9 mg		140,9 mg	z/L	
_		552 mg/H	Κg	
PNEC Marine water sediment 552 mg/K		_		
PNEC Intermittent release 140,9		_		
PNEC Soil 28 mg/Kg		28 mg/Kg		
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol			ropanol	
DNEC E	hwater mg/L	19 mg/L		

Page : 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021 Date d'impression: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 4) PNEC Marinewater mg/L 1,9 mg/L PNEC Freshwater sediment  $70,2 \, mg/Kg$ PNEC Marine water sediment 7,02 mg/Kg PNEC Intermittent release 190 PNEC Soil 2,74 mg/Kg PNEC Sewage treatment Plant mg/L | 4.168 mg/L

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire:

*Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.* 

Filtre P2

Protection des mains:



Gants de protection

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

82 °C

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique Aérosol · Couleur: Incolore · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable. Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

2 Vol % Supérieure: 12 Vol % · Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 11,5

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

42 hPa

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 5)

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation: 425 °C

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 Solvants organiques:
 24,5 %

 • EU-VOC:
 261,2 g/l

 • EU-VOC:
 27,50 %

 • Swiss VOC:
 27,50 %

 • Teneur en substances solides:
 1,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables néant au contact de l'eau

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 6)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LL	vLC30 aetern	ninantes pour la classification:
ATE (Vale	urs d'estimati	on de la toxicité aiguë (ETA))
Oral	LD50	65.889 mg/kg

Dermique | LD50 | 37.079 mg/kg (Rabbit)

Inhalatoire LC50/4h 401 mg/l

CAS: 67-63-0 propane-2-ol			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)	
Dermique Inhalatoire	LD50	>5.000 mg/kg (Rat) 13.900 mg/kg (rab) 46-73 mg/l (Rat)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	46-73 mg/l (Rat)	

LC50/8 h 12.000-19.000 mg/m3 (Rat)

EC50 / 24 h > 1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

#### CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	LD50	1.809 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.018 mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	>200 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))

### CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	>4.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	9.510 mg/kg (Rabbit)

LC50 / 48 h 1,919 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

### CAS: 7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Mouse)
		>2.000 mg/kg (Rat)
		>7.940 mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	>100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

## CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96 h 9.640 mg/ltr (fish)

>1.400 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))

6.550 mg/ltr (Pimephales promelas)

EC 50 / 48 h | 2.285-13.299 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

(suite page 8)

Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS
- · IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 8) · IMDG, IATA · Class 2.1 2.1 · Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. · Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport:  $\cdot ADR$ · Quantités limitées (LQ) 1L· Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels D· IMDG · Limited quantities (LQ) 1LCode: E0 · Excepted quantities (EQ) Not permitted as Excepted Quantity · "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UÉ) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 10)

Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 9)

#### · Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

mention a averussement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-aminoéthanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Ouantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	26,1

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 11)

#### Page : 11/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 7 (remplace la version 6) Date d'impression: 28.09.2021 Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 10)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Numéro de la version précédente: 6
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Sun Corr. 18. Corrosion addressi riadion cultaine – Catégorie 18 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2021 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 28.09.2021

Nom du produit: POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

(suite de la page 11)

## Annexe: Scénario d'exposition

#### · Désignation brève du scénario d'exposition

Pour le produit

POWERHOUSE NEW (Listed NSF A8: n° 152106)

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

#### · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Aérosol
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter le contact avec la peau.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

 $Pr\'evoir\ un\ \'equipement\ \'electrique\ antid\'ef la grant.$ 

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Eviter tout contact avec la peau.

Gants de protection

#### · Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- Mesures de protection de l'environnement
- · Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.